



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 01/04/2026

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 25/03/2026 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

RAPPEL – COUPES

Le **tirage au sort** des ½ Finales de Coupe de l'Hérault Seniors et Challenge Maurice Martin, programmées le week-end du 26/04/2026, aura lieu le **jeudi 09/04/2026 à 18h30** dans l'atrium de la Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.

Les clubs en lice sont cordialement invités à y assister.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

JACOU CLAPIERS 1/MAUGUIO CARNON US 1

Du 05/04/2026

Est reportée au 15/04/2026

(Match R3 – Accord des clubs)

D3

⚽ Poule B

CŒUR HERAULT-CAUX 1/PIGNAN AS 2

Du 17/05/2026 (journée 21)

Est avancée au 26/04/2026

(Tournoi – accord footclubs)

D4

⚽ Poule A

LUNEL-VIEL US 1/LA GRANDE MOTTE 2

JACOU CLAPIERS FA 3/M. PAILLADE MERCURE 1

Du 05/04/2026 (journée 16 du 22/03/2026 reportée)

Sont avancées au 02/04/2026

(Accord des clubs)

⚽ Poule B

TEYRAN ASP 1/VILLEVEYRAC US 2

Reprogrammée au 05/04/2026 (journée 16 du 22/03/2026)

Est donnée à rejouer au 01/05/2026, jour férié et journée de rattrapage au calendrier général

(Installations indisponibles)

D5

⚽ Poule B

ST BAUZILLE AS 2/CŒUR HERAULT-CAUX 2

Du 17/05/2026 (journée 21)

Est avancée au 26/04/2026

(Tournoi – accord footclubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



VÉTÉRANS

⚽ Poule D

THEZAN ST GENIES 32/CŒUR HERAULT ES 33

Du 27/03/2026 (journée 15)

Est reportée au 03/04/2026

(Arrêté municipal – accord des clubs)

ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

PALAVAS CE 2 (521246)

54080398 – D3 (A) du 29/03/2026

Amende : 30 €

BAILLARGUES ST BRES 2 (553143)

54080400 – D3 (A) du 29/03/2026

Amende : 30 €

THONGUE ET LIBRON FC 1 (582745)

54090926 – D3 (C) du 29/03/2026

Amende : 30 €

ST MATHIEU AS 1 (524557)

54102863 – D4 (A) du 29/03/2026

Amende : 30 €

ST PARGOIRE FC 2 (503543)

54090666 – D4 (B) du 29/03/2026

Amende : 30 €

NEFFIES ROUJAN RC 1 (581086)

54091061 – D4 (C) du 29/03/2026

Amende : 30 €

JACOU CLAPIERS FA 4 (582757)

54103144 – D5 (A) du 29/03/2026

Amende : 30 €

CASTRIES AV 2 (503367)

54103147 – D5 (A) du 29/03/2026

Amende : 30 €

ASM34 3 (561208)

54091190 – D5 (B) du 29/03/2026

Amende : 30 €



FORFAITS

MARAUSSAN AO 2 (590268)

54091189 – D5 (B) du 29/03/2026

Contre VALROS AS 1

Courriel du 28/03/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 40 € (20 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

CŒUR HERAULT-CAUX 2 (551642)

54091192 – D5 (B) du 29/03/2026

À MONTARNAUD AS 1

Courriel du 28/03/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

Débit : 138 € (551642)

Indemnité kilométrique

46 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

LE BOSC E.S VETERANS 31 (590493)

54231966 – Vétérans (B) du 27/03/2026

Contre ST GEORGES RC 31

Courriel du 01/04/2026 indiquant le forfait de son équipe, faute de terrain, l'équipe adverse ne s'est pas déplacée (échanges téléphoniques entre les dirigeants)

Amende : 80 € (40 € pour forfait non notifié, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

CORNEILHAN LIGNAN 1 (544157)

54089994 – D2 (B) du 29/03/2026

À VIL. MAGUELONE 1

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vus les rapports des officiels de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe VIL. MAGUELONE 1 était présente sur le terrain,



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe CORNEILHAN LIGNAN 1 avec amende de 280 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe VIL. MAGUELONE 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 213 € (544157)

Indemnité kilométrique

71 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

En outre, les frais des officiels seront mis au débit du club ENT. CORNEILHAN LIGNAN F.C. (544157).

FORFAIT GÉNÉRAL

CORNEILHAN LIGNAN 1 (544157)

D2 (B)

Cette équipe totalise trois forfaits :

05/10/2025 à MONTPEYROUX FC 1

07/12/2026 contre VIL. MAGUELONE 1

29/03/2026 à VIL. MAGUELONE 1

Amende : 350 €

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I.

FEUILLES DE MATCH NON CONFORMES

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour feuille de match non conforme lors des rencontres suivantes :

M. ARCEAUX 33 (528675)

54232054 – Vétérans (A) du 27/03/2026

Amende : 30 € (banc)

MUDAISON BAILLARGUES 31 (503303)

54232055 – Vétérans (A) du 27/03/2026

Amende : 30 € (banc)

NEZIGNAN EVEQUE ES 32 (536792)

54226895 – Vétérans (C) du 27/03/2026

Amende : 30 € (banc)

ROC SOCIAL SETE 32 (541759)

54226898 – Vétérans (C) du 27/03/2026

Amende : 30 € (banc)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

MARAUSSAN AO 33

54231592 – Vétérans (E) du 27/03/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 15/04/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 15/04/2026

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou